

CARTE OPUS - FOIRE AUX QUESTIONS

- 1. Est-ce que la carte OPUS est fonctionnelle pour les autobus des CIT ou seulement pour le métro de Montréal?**

La carte est multimodale. Elle peut être utilisée autant pour le métro que pour les réseaux d'autobus, que ce soit le RTL, la STM, la STL, l'AMT ou les différents CIT. Tout dépend du titre que vous chargez sur votre carte OPUS. Pour plus d'informations sur les titres de transport, veuillez vous référer aux grilles tarifaires des différents réseaux de transport.
- 2. Est-ce que je peux recharger ma carte dans un point de vente ou seulement dans un centre de service?**

Vous pouvez recharger votre carte, dans un point de vente muni d'un terminal de point de vente (TPV) comme dans un centre de service (CS). Cependant, dans un centre de service, vous pourrez faire prendre votre photo, si vous bénéficiez d'un privilège (tarif réduit ou étudiant). Pour plus d'informations, veuillez vous référer aux clauses d'admissibilité du CIT.
- 3. Est-ce que je peux mettre plus d'un titre sur ma carte OPUS?**

Vous pouvez charger jusqu'à quatre titres de transport sur votre carte OPUS.
- 4. Jusqu'à quand est-ce que la carte mensuelle cartonnée sera disponible?**

Pour les titres réguliers, les cartes mensuelles cartonnées seront disponibles jusqu'à la fin juin. Dès le 1^{er} juillet, ces titres seront offerts seulement sur la carte OPUS. Pour les titres réduits et étudiants, ceux-ci seront offerts jusqu'à la fin juillet. Dès le 1^{er} août, ces titres seront offerts uniquement sur la carte OPUS.
- 5. La carte OPUS est-elle obligatoire?**

À ce jour, elle n'est pas obligatoire. Cependant, elle sera obligatoire à compter du 1^{er} août 2009, et ce, sur tout le réseau du CIT CRC.
- 6. Jusqu'à quelle date allez-vous honorer les lisières de 10 tickets?**

Tant qu'il y aura des tickets en circulation, ceux-ci seront honorés auprès du CIT respectif.

7. Qu'advient-il des abonnés qui reçoivent leur titre de transport par la poste, par exemple les usagers du programme Allégo?

Ces clients recevront ultérieurement leur titre sur le support OPUS encodé pour une durée prédéterminée. Cette procédure est assurée directement par l'AMT.

8. Serait-il possible de pouvoir accéder à Internet pour recharger la carte OPUS?

L'abonnement postal, via l'Agence métropolitaine de transport, est disponible par Internet, cet abonnement donne la possibilité de recevoir votre titre de transport par la poste, sans même vous déplacer. Toutefois, il n'est pas possible actuellement de recharger vous-même, mensuellement, votre titre de transport.

9. Ai-je un centre de service dans ma région?

Les usagers des villes de Chambly, Richelieu et Carignan, pourront se diriger vers le centre de service situé au Centre Aquatique de Chambly, à compter du 15 avril 2009.

10. Quel sera le coût de remplacement pour la carte OPUS en cas de bris?

Si le bris est dû à un défaut de la carte, l'utilisateur n'aura rien à déboursier pour son remplacement. Par contre, si la carte montre des preuves de négligence ou d'usure, l'utilisateur devra payer le montant de 3,50 \$ pour le remplacement du support.

11. Est-ce que je vais pouvoir avoir l'information de ma carte OPUS via Internet, à savoir, le nombre de titres restants sur ma carte?

Non. Cette option n'est pas disponible à ce jour.

12. Quand tous les points de vente des CIT seront tous équipés pour vendre les titres sur OPUS?

Nous prévoyons le déploiement de la carte OPUS dans tous les points de vente du CIT pour la mi-avril 2009.

13. Si le valideur d'embarquement de l'autobus n'est pas encore fonctionnel, l'utilisateur est-il tenu d'acquiescer son passage?

L'utilisateur est tenu d'avoir en tout temps un titre valide pour son passage dans les différents réseaux de transport même si le valideur d'embarquement de l'autobus n'est pas fonctionnel. À tout moment, un inspecteur, équipé d'un vérificateur portable, pourrait procéder à une vérification des titres des usagers, afin de s'assurer qu'ils se déplacent avec un titre valide.



14. Combien de personnes peuvent utiliser la même carte OPUS lors d'un passage?

Habituellement, la carte est utilisée que par un seul usager à la fois. Cependant, lors de sorties de groupe, la personne responsable doit aviser le chauffeur et celui-ci pourra activer le valideur de façon à permettre plusieurs passages sur une même carte.